

Procès-Verbal de l'Assemblée DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ ECCLESIASTIQUE DE SAINT-MICHEL,

Tenue à l'Archevêche de Québec, le 1er septembre 1863.

PRÉSIDENCE DE SA GRANDEUR MONSIEUR L'ÉVÈQUE DE TLOA.

Présents : Mgr. l'Évêque de Tloa, MM. C. F. Cazeau, F. X. Delâge, L. Proulx, J. Nelligan, J. B. A. Ferland, J. Laberge, J. Harper et D. Déziel.

Vû l'absence de Messeigneurs le Président et le Vice-Président de la Société, Monseigneur l'Évêque de Tloa est unanimement élu Président *pro tempore* de l'Assemblée.

Lû le procès-verbal de l'assemblée du bureau, tenue le 28 août, mil huit cent soixante-deux.

Présentées les demandes d'agrégation de

MM. Alexis Désaulniers, Vicaire de Ste. Croix,
J. A. Irénée Douville du Séminaire de Nicolet,
Nicolas Mathias Huot, Vicaire de N. D. de Québec,
Charles Galarneau, Vicaire de l'Islet,
Luc Rouleau, Vicaire de St. François, Beauce,
P. Hubert Beaudet, Vicaire de Chicoutimi,
J. F. Pelletier, Vicaire de St. Roch de Québec,
Jos Et. Martin, Prêtre de l'Archevêché,
Gédéon Belliveau, Vicaire de St. Léon,
Jos. F. X. Désaulniers, du Diocèse de Trois-Rivières,
Adolphe Barolet, du Diocèse de Trois-Rivières,
L. N. Mainguy, du Séminaire de Québec,
M. Richard Bildeau, Vicaire de St. Jérôme de Matane,
Bruno E. Leclerc, du Collège de Ste. Anne,
Patrick Quin, Vicaire de St. André d'Acton,
J. Ovide Beaubien, Vicaire de St. David,
J. B. Chrétien, Vicaire de la Baie du Febvre,
Sévérin Rheault, Vicaire de Trois-Rivières,
P. Treflé Gouin, curé de St. Pierre de Durham,
L. Nicolas Bernier, Vicaire de St. Ferdinand d'Halifax,
J. O. T. Lottinville, Secrétaire de Mgr. de Trois-Rivières,
Ls. Beaudet, Prêtre du Séminaire de Québec,
B. Cyrille Bochet, Vicaire de St. Hippolyte de Wotton,
E. V. Dion, Curé de St. Modeste,
L. H. Paquet, Prêtre du Séminaire de Québec,

qui sont admis ou réadmis au nombre des membres de la Société, à condition qu'ils aient préalablement payé leurs contributions sur les revenus qu'ils ont perçus depuis qu'ils sont prêtres, ou tous arrérages, s'ils ont été antérieurement membres de la Société.

Accepté avec reconnaissance un legs de £25 en obligation, fait à la Société par feu M. H. Lottinville.